

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 46 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 29 AOUT.

A 11 heures ce matin, M. Thiers a été reçu par le roi. M. Guizot a en l'honneur d'être reçu par le roi, ainsi que M. de Montalivet. Cette audience a duré plus de 2 heures 1/2. — Il paraît certain que la nouvelle répandue hier soir que M. le comte Molé était chargé de la formation du nouveau cabinet est au moins prématurée. — La Paix annonce que M. Guizot a été reçu par le roi. Cette nouvelle est au moins prématurée. — Toute la presse opposante, y compris le tiers-parti, continue à se montrer hostile au retour des doctrinaires. — Le *Moniteur* garde un silence absolu sur la crise ministérielle; il ne mentionne pas même la démission des cinq ministres, qui, suivant le *Journal de Paris*, avaient entendu s'associer à la résolution de M. le président du conseil. Le bulletin officiel de la cour annonce qu'un de ces cinq ministres, M. Passy, a travaillé hier avec le roi. — Il paraît que, jusqu'à présent, M. Mollé s'est borné à offrir ses avis et ses bons offices, sans se charger de la composition d'un cabinet. On sait qu'il n'est pas heureux dans ces sortes d'entreprises. Et, en effet, comment faire agréer à d'autres un emploi dont on ne veut pas pour soi-même ?

On lit dans le *Journal de Paris* : « Plusieurs journaux ont annoncé que monseigneur le duc d'Orléans avait été mandé à Paris, et qu'il y était arrivé dans un fâcheux état de santé. Cette nouvelle est sans aucun fondement. S. A. R. n'a pas quitté le camp de Compiègne, et l'état de sa santé n'a rien que de satisfaisant. »

— Un sieur P... lieutenant-colonel dans un régiment belge, vient d'être arrêté à Paris, en vertu d'un mandat d'amener. Des perquisitions faites à son domicile ont amené la découverte de papiers importants, se rattachant à l'affaire des réfugiés de Suisse.

— Voici une statistique fort curieuse sur l'état de la presse française depuis 1789 jusqu'à nos jours. On distingue six époques :

Première époque. — En 1789, les journaux de Paris représentaient 5,010,000 feuilles d'impressions; ceux des départements 272,500; les journaux étrangers 255,500. Total général 7,839,000 feuilles.

Deuxième époque. — Le consulat. Le droit par feuille qui en 1789 était d'un sol, en vertu de la loi du 4 thermidor au IV, est porté à 4 centimes pour les journaux d'une feuille, et à 2 centimes pour les journaux d'une demi-feuille. Journaux de Paris, 8,650,000 feuilles; départements, 450,000. Total général 9,100,000 feuilles.

Troisième époque. — Empire, 1812. Paris, 8,500,000 feuilles; départements, 875,000. Total, 9,375,000.

Quatrième époque. — Restauration, 1815. Paris, 10,085,050 feuilles; départements, 1,103,725. Total, 11,188,775.

En 1827, Paris, 13,827,300 feuilles; départements, 2,462,575. Total, 16,289,875.

Cinquième époque. — Augmentation du droit. Cette époque comprend les années 1828, 1829 et 1830, pendant lesquelles

la loi du 15 mars 1827 a été en vigueur. Cette loi fixe le droit à 5 c. par feuille de 30 décimètres au plus. Paris, 1830, 25,058,080 feuilles, circulant hors du département où la publication du journal a lieu, et 243,920 dans le ressort du département de la publication. Total 25,302,000.

Sixième époque. — Révolution de 1830. De 1830 à 1834, la loi du 14 décembre 1830 régit la matière. Total général, 1834; 36,885,040 feuilles pour les journaux, et 5,958,080 feuilles pour les ouvrages de toute espèce.

— On écrit de Saint-Omer 13 août :

« Un grand nombre de chasseurs de notre arrondissement viennent d'ouvrir une souscription entr'eux, qui a pour but d'accorder aux gendarmes et gardes champêtres un prime de quinze francs par chaque prise de personnes chassant avec des fusils avant l'ouverture de la chasse, ou sans port d'armes après l'ouverture de la chasse, et de vingt francs pour chaque capture de personnes qui chasseraient aux filets, collets, etc. Cette souscription nous paraît plus efficace que les mesures de répression employées par les fonctionnaires. »

— Le château d'Arques vient d'être acheté par madame Reiset, qui, dit-on, veut le conserver tel qu'il est. Ainsi la promenade de Dieppe à Arques ne perdra pas tout ce qu'elle avait d'intéressant, à cause des souvenirs qui se rattachent à ce château antique.

— Le puits artésien des abattoirs de Grenelle est arrivé aujourd'hui à mille cinquante pieds de profondeur; il reste encore 150 pieds à percer au fond pour, qu'il soit arrivé au terme de son entreprise. Dieu veuille que l'eau jaillisse d'ici là !

La dernière expérience thermométrique a été faite à 300 mètres de profondeur; la chaleur était au fond du trou de 22 degrés 3/10 centigrades, tandis qu'à l'embouchure, elle n'était qu'à 12 degrés; cette expérience corrobore les prévisions des savans à cet égard.

Le puits que M. Selligne perçoit à l'École militaire a été retardé pendant quelques mois par suite de quelques travaux préparatoires; mais les travaux vont être repris très prochainement, pour être continués ensuite avec activité. M. Selligne est arrivé à 625 pieds de profondeur.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le *Journal de Paris* donne ce soir de nouveaux détails sur les derniers événements de Madrid :

« On a reçu des nouvelles de Madrid jusqu'à la date du 21. Le 18, vers cinq heures du soir, une rixe engagée pour un motif frivole entre deux soldats appartenant, l'un au bataillon provincial qui a fait la révolution de St-Ildefonso, l'autre au 3^e régiment de la garde, a amené un engagement général entre ces deux corps. »

« Les provinciaux, plus nombreux et secondés par la garde nationale, ont poursuivi leurs adversaires jusque dans la caserne où ils s'étaient réfugiés. Ayant vainement essayé d'en forcer l'entrée à coups de fusil, ils sont allés chercher au parc d'artillerie trois pièces de canon à l'aide desquelles ils ont eu bientôt surmonté les résistances qu'on leur opposait. Les portes de la caserne ont été enfoncées, plusieurs de ceux

qui s'y trouvaient tués; les autres se sont rendus. A dix heures tout était fini, et les vainqueurs rentraient dans leurs quartiers en chantant l'hymne de Riégo. »

« Le général Seoane, dont les efforts avaient fini par empêcher la lutte, est parvenu cependant à opérer une réconciliation entre les deux régimens, et à les faire fraterniser. »

« Le combat avait lieu non loin de l'hôtel de l'ambassade de France; plusieurs balles en ont frappé les murailles; les assaillans ont même eu un moment la pensée de s'y établir comme dans une position avantageuse; mais MM. Drouyn-d'Lhuys et de Bois-le-Comte ayant invoqué l'inviolabilité de l'hôtel de l'ambassadeur, les soldats se sont empressés de renoncer à leur projet. Ceux d'entre eux qui s'étaient établis dans une maison voisine occupée par la chancellerie française ont tenu même ensuite à faire constater qu'ils n'en avaient rien enlevé. »

« Le lendemain, un nouvel acte d'insubordination a éclaté au sein d'une partie de la force armée. Au moment de la distribution des vivres, un grand nombre de soldats ont déclaré qu'ils voulaient avoir du pain blanc. On leur a répondu que cela était impossible. Ils ont insisté, en menaçant d'aller en chercher sur la table de la reine. Le débat a fini par une transaction : ils ont reçu de l'argent pour acheter chez les boulangers le pain qui leur conviendrait. »

« Le 20, à cinq heures du soir, douze soldats se sont rendus au palais et ont pénétré jusqu'à l'appartement des caméristes de la reine, ils ont demandé à y faire des perquisitions. On les a invités à se retirer; ils menaçaient de forcer l'entrée. Ils ont cependant consenti, avant de passer outre, à en aller demander la permission à la grande-maîtrise de la maison royale, et on n'en a plus entendu parler. »

« Déjà, deux jours auparavant, deux émissaires s'étaient introduits dans le palais et avaient tenté de forcer la consigne qui les retenait à une des portes intérieures. Ces étranges visites avaient pour objet, à ce qu'il paraît, de chercher M. Isturitz et d'autres personnes signalées aux vengeances populaires. »

« Au moment du départ du courrier qui a apporté ces nouvelles, Madrid était plus tranquille; mais il y avait dans toutes les classes et dans tous les partis une grande préoccupation sur ce que la France allait faire. »

« La veille, les deux reines avaient pu se promener en voiture au Prado, où elles avaient même été bien accueillies. »

« Une espèce de coup d'état vient d'être fait par J. B. de Erro. Le ministre universel a osé faire arrêter Marrichalar, membre de la junte de Navarre. Il est accusé de concussion; et l'on prétend que, d'accord avec quatre commissaires, il détournait 12,000 rations par jour aux bataillons du prétendant. Ses complices présumés ont été également arrêtés, et tous les cinq sont au secret depuis leur entrée dans la prison d'Estella. »

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

Un crieur était cité hier devant la police correctionnelle pour avoir crié des chansons sans autorisation.

Un sergent de ville : J'ai arrêté le prévenu qui criait des chansons sans permission.

DOCUMENTS STATISTIQUES SUR LA BELGIQUE.

(3^e article.)

ÉTAT MORAL.

Nous sommes arrivés à la partie que nous regardons comme la plus intéressante de ces documents statistiques, à l'état moral. Dans ce cadre, incomplètement rempli, on a renfermé ce qui concerne l'instruction publique, les enfans trouvés et abandonnés, les monts-de-piété, la mendicité, les hospices et les établissemens de bienfaisance; les prisons, les infirmités et les établissemens de charité; les actes de dévouement, les condamnations capitales, enfin l'honneur d'une nation, et tout ce qui importe essentiellement à l'honneur d'une nation, et l'on peut, en les mettant dans la balance, peser l'estime qui lui est due. Les lumières et l'ignorance, les vertus et les vices, les généreuses et les criminelles actions d'un petit nombre reflètent proportionnellement sur tout le corps social; de même que les actes d'un seul individu peuvent faire ou la gloire ou la honte de toute une famille. Un peuple ne saurait donc se montrer trop soigneux à cet égard, et veiller avec trop de sollicitude à ce que cette partie de sa fortune aille toujours en s'améliorant. Le livre où ce résultat serait enregistré, renfermerait les plus beaux titres qui puissent être offerts à une noble ambition. Voyons quelle est sous ce rapport la position du pays.

Les tableaux relatifs à l'instruction publique ne fournissent sur cette importante matière que des notions incomplètes. Nous y trouvons des détails sur ce qui regarde les universités de Louvain, de Liège et de Gand, depuis 1810 jusqu'en 1827, sur le nombre des écoles communales et des élèves qui les ont fréquentées en 1826, puis sur la situation de l'enseignement primaire en 1833; voilà tout. Ces données suffisent bien pour montrer quelle a été la marche de la haute instruction pendant huit années; mais elle est restée stationnaire depuis 1827 à l'exception d'un mouvement progressif ou d'une impulsion rétrograde? C'est ce qu'il ne nous est pas permis de juger sans étude. Nous voyons ce qu'étaient en 1826 les écoles communales; mais ce qu'elles étaient précédemment ne nous est point enseigné, non plus que ce qu'elles sont aujourd'hui. Cependant tous ces points sont essentiels à connaître, si l'on veut se faire une idée exacte des progrès de l'instruction; et rendre à chaque époque ce qui lui appartient. Toutefois, même avec ces documents utiles, en procédant par induction, et tirant de ces tableaux les conséquences qui en découlent naturellement, on doit reconnaître que l'instruction n'a pas cessé de se propager en Belgique depuis 1820.

À cette époque, en effet, l'université de Louvain ne comptait

que 244 élèves; elle en comptait 509 en 1825, et 678 en 1827. L'université de Liège, fréquentée par 437 élèves en 1821, l'était par 516 en 1827. Enfin l'université de Gand, qui en 1820 n'avait que 211 élèves, en avait 404 huit ans plus tard; ou somme le nombre des élèves avait été presque doublé pendant ce laps de temps; de 892 il s'était élevé à 1588. Si la haute instruction s'est ainsi développée, on doit en conclure qu'il en a été de même et dans une proportion à peu près égale pour toutes les branches de l'instruction secondaire, quel qu'en soit le degré, car il y a entre elles un lien intime. Or, en 1826 il y avait en Belgique 1,749 communes ou villages ayant des écoles communales; il y en avait 487 ayant des écoles particulières; les autres n'en avaient d'aucune espèce, mais s'il pouvait pénétrer l'instruction ailleurs que chez elles-mêmes, 5,540 élèves fréquentaient les collèges, 129,216 les écoles primaires, 52,946 les écoles des pauvres, 5,498 les écoles latines; enfin, pour tout dire en un mot, il y avait pour toutes les écoles, à quelque espèce et à quelque ordre qu'elles appartenissent, 35,342 élèves, et l'instruction était en voie de progrès. Nous voyons d'un autre côté qu'en 1833 le nombre des élèves fréquentant les écoles où l'on ne donne encore que l'enseignement primaire, s'élevait à 370,996. Que l'on joigne à ce nombre celui des individus qui recherchent l'enseignement des écoles d'un autre ordre, et l'on pourra juger alors des progrès que l'instruction a faits en Belgique depuis 1827. Au reste, il y a peu de pays où les sources d'instruction soient aussi multipliées : on comptait, en 1833, 5,229 écoles primaires, par conséquent plus de deux écoles par commune, en supposant une répartition égale. Il en a été fondé de nouvelles depuis lors, et l'on peut espérer qu'un jour il en sera de la Belgique comme des États-Unis, où il a été constaté que sur 100 enfans il y en a 96 qui fréquentent les écoles. Dans un pays, tel que le nôtre, si riche en industrie et en commerce, quelle serait l'influence d'un pareil résultat? Il serait difficile d'en calculer l'importance portée, mais on conceit sans peine qu'elle serait de tout point favorable, et qu'elle contribuerait beaucoup à diminuer le nombre de ces tristes actes, fruits trop fréquens de l'ignorance, qui alligent ou déshonorent l'humanité.

Si l'en fallait une preuve, le tableau des enfans trouvés ou abandonnés pourrait nous la fournir. Nous venons de voir que l'instruction avait fait des progrès continus depuis 1830; eh bien, depuis la même époque, le nombre des enfans trouvés ou abandonnés n'a cessé de décroître, tandis que d'un autre côté la population allait en augmentant. Ainsi, en 1823, on accueillit dans les différents hospices de Belgique 41,023 enfans; il n'en fut présenté que 8,290 en 1828, et seulement

7,997 en 1833. La population du pays était à cette dernière époque de 4,061,782 individus; par conséquent le rapport des enfans trouvés à la population était de 0,19. En France, la progression a été contraire. Le nombre des enfans trouvés ou abandonnés était, en 1824, de 4,6767; il s'élevait en 1833 à 127,507. La population de la France était alors de 32,569,223 individus; le rapport des enfans trouvés à la population était donc de 0,36, c'est-à-dire près du double de ce qu'il était en Belgique. On remarquera que la proportion est à peu près la même pour l'instruction élémentaire. Si l'on compare les deux provinces capitales des deux royaumes, celles où généralement la corruption a le plus de force et le plus de moyens, de se satisfaire, on trouve dans le Brabant 238 enfans délaissés; il y en a 15,783 dans le département de la Seine; le rapport à la population est d'un côté de 0,43; il est de l'autre de 4,67; la différence est encore beaucoup plus grande que pour le pays tout entier. La province où le nombre des enfans trouvés a été le plus faible est celle de Luxembourg; il ne s'est élevé qu'à dix en 1833; il était à la même époque de soixante-un dans le département de la Haute-Saône, celui de tous où il était le moins considérable, et la population était à peu de chose près la même : elle était de 338,149 individus dans le Luxembourg, et de 338,940 dans le département français. Ainsi, sous quelque point de vue que l'on considère cette question, tout l'avantage est du côté de la Belgique.

Il en est de même pour ce qui concerne les monts-de-piété, cette ruineuse ressource du malheur et de l'indigence, cette institution philanthropique des temps modernes, contre laquelle il y a tant à dire, comme à l'égard de tant d'autres institutions émanées de la même source. En 1833, le nombre des gages reçus en nantissement s'est élevé chez nous à 4,162,100, et la somme des capitaux prêtés à 7,218,174 fr.; le nombre des gages retirés à 4,088,936; la somme des capitaux restitués à 6,326,464. En sorte que le rapport des demandes de prêt à la population était de 0,28; celui des gages offerts aux gages retirés, des gens qui empruntent à ceux qui rendent, de 0,95. En France, pendant le cours de la même année, il a été déposé, dans les monts-de-piété des principales villes seulement, à Paris, à Lyon, à Bordeaux, à Marseille, à Strasbourg, à Nantes, à Rouen, à Besançon, à Metz, à Dijon, à Avignon, à Nîmes, 4,931,721 gages, sur lesquels on a prêtés 41,144,709 fr. Il a été déposé 1,333,906 articles pour une somme de 15,802,325 fr. La population des départemens dont ces villes sont les chefs-lieux, était à cette époque de 5,611,222 individus; d'après cela le rapport des demandes de prêt à la population a été de 0,34; il n'était que de 0,28 en Belgique; celui des gages

veaux échevins aient pris l'engagement de venir recevoir à leur retour d'Ostende, les ordres de qui que ce soit. Et leur conduite montre assez, nous paraît-il, qui de nous ou de la feuille wilhelmiste en impose au public. Il n'est pas vrai encore que le roi ait fait aux échevins la réponse que lui prête notre adversaire, le roi ne compromettrait pas sa dignité au point de nommer cette feuille; il ne pourrait pas supposer surtout que le *Messenger* puisse acheter quelque chose, lui qui est véritablement vendu.

« Maintenant ce qu'il y a de vrai, c'est que le faux comité des amis de l'ordre a tant révolté, de toutes les manières, ceux de ses candidats qui ont conservé de l'honneur, qu'il est méprisé, bafoué par eux, et qu'il ne conserve encore un peu d'influence que par une espèce de terreur qu'il sait exercer à propos. Il est vrai encore, qu'après les violences, dont nous avons parlé plusieurs fois, les membres paisibles de la régence, ont refusé de délibérer en présence des évergumènes du *Messenger*. Ceux-ci s'étaient arrogés le droit de délibération dans le conseil; ils s'y sont conduits d'une manière si inconvenante, qu'ils ont été forcés de se retirer.

Voilà pourquoi Messieurs les échevins et leurs amis n'ont pas voulu se rendre dans l'assemblée du comité des amis de l'ordre; ils ont jugé que c'eût été déroger à la fois à leur caractère et à leurs droits.

« Le tapage excité par les meneurs dans deux séances du conseil a indigné la plupart des membres, et il a été résolu que les prétendus amis de l'ordre ne seraient plus admis, comme tels, aux délibérations. La mesure est convenable autant que tardive. Espérons qu'on y tiendra la main.

« Tous ces scandales ont donc eu lieu pour forcer les nouveaux échevins à donner leur démission, en faveur de M. Van Crombrugge. Nous croyons savoir que tant d'efforts seront inutiles et qu'ils n'auront servi qu'à dévoiler entièrement les vilis manœuvres de quelques meneurs.

« M. Naviz a obtenu du Roi l'autorisation d'exposer son tableau de la *Ste Famille* qui a été vendu à S. M.

« Le commandant de la garde civique d'Anvers, M. Du Bois, a publié un ordre du jour par lequel il convoque les gardes des deux légions, pour les 11 et 19 septembre prochain; il leur rappelle les dispositions pénales de la loi du 2 janvier 1835, et invite ceux qui n'auraient pas accepté les armes et bulletins, de les faire prendre.

« On écrit de Francfort, le 24 août :

« Comme on la dit précédemment les séances de la diète germanique ont été prolongées jusqu'à la fin du mois courant, et le président de la diète M. le comte de Munch-Bellinghausen ne quittera Francfort qu'au huit jours après la clôture de la session. On dit que le motif de ce prolongement des travaux est la question des réfugiés en Suisse dont cette assemblée s'occupe beaucoup. La question luxembourgeoise est arrivée maintenant au point qu'il n'existe plus aucun obstacle à la solution finale de la part de la confédération germanique ou des agnats de Nassau. Une opération financière de plusieurs cent mille florins a eu lieu récemment à notre bourse; on croit que cette opération était faite pour le compte de don Carlos.

LIEGE, LE 31 AOUT.

Nous avons fait déjà remarquer plusieurs fois le silence dans lequel croit devoir se renfermer le *Moniteur belge*, en présence d'allégations graves, de nouvelles importantes pour le pays, et provenant assez souvent de journaux fort répandus et accrédités dans l'opinion.

Ce dédain de la presse, professé du reste assez récemment à la tribune par un ministre, ne nous semble point de mise dans un gouvernement constitutionnel. — Il ne suffit point qu'une nouvelle, un simple bruit même, soient mis en circulation par telle ou telle feuille qui attaque systématiquement le pouvoir, pour que celui-ci se croie autorisé à garder le silence. Sous un régime constitutionnel, le pays doit connaître ses affaires, et l'administration a le devoir de l'en instruire. C'est là un principe qui n'est plus contesté ni en France, ni en Angleterre, et dans l'intérêt même du gouvernement il y a nécessité pour lui de s'y soumettre.

Ainsi quand une administration nouvelle arrive au pouvoir, le pays est instruit des motifs qui ont décidé son avènement aux affaires et la retraite de ses prédécesseurs. Tous les actes un peu importants sont également justifiés aux yeux de la nation. Ainsi encore par exemple, lors de la suppression de la revue de la garde nationale de Paris, nous avons vu tous les organes de l'opinion, le *Journal des Débats* à leur tête, sommer le ministère, c'est le mot, d'exposer les motifs de sa conduite, et celui-ci s'empressa d'apprendre au pays les circonstances nouvelles dans lesquelles il se trouvait placé. — Et ce n'est point seulement du reste pour des faits de cette gravité que le pouvoir se croit obligé de prendre la parole et de s'expliquer au tribunal de l'opinion, tous les jours, il fait affirmer ou contredire d's faits annoncés par les divers organes de la presse, soient qu'ils viennent du *Journal des Débats*, soient qu'ils viennent du *National*, et comme nous venons de le dire, il en doit être ainsi dans tous les pays, où les gouvernements reconnaissent avoir leur origine dans la volonté nationale.

Chez nous cependant, il n'en est point de même; et les faits les plus importants s'accomplissent sans que le ministère se croie obligé d'en instruire le pays. Ainsi des mutations ministérielles s'opèrent, de nouveaux hauts emplois sont créés sans que la nation, et nous dirons même ses mandataires, connaissent les véritables causes des divers événements dont ils sont les témoins bénévoles. Nous pourrions rappeler bon nombre de faits à l'appui de notre thèse, mais nous pouvons aujourd'hui nous borner à la reproduction de quelques lignes publiées hier par une feuille de Bruxelles :

« On nous assure, dit cette feuille, que les batteries de campement pour la cavalerie, à Béverloo, ont absorbé près de deux millions de francs, pour lesquels il n'y avait pas d'allocation au budget courant »

Voilà certes, une allégation assez grave. Eh bien! pensez-vous que le ministère prenne la peine de se défendre? pas

le moins du monde. Nous le verrons attendre peut-être la discussion du budget, pour jeter à la chambre quelques paroles du genre de celles-ci : *Nous n'avons point à répondre aux journaux, nous avons autre chose à faire* (historique).

Ce n'est point ainsi qu'on entend le gouvernement représentatif ou de publicité, soit en France, soit en Angleterre. Là, on prend plus de souci de l'opinion, et l'on se garde bien de laisser peser sur soi, pendant des mois entiers, une accusation de nature à compromettre la considération dont le pouvoir a besoin d'être environné.

Le ministre de l'intérieur informe que, le 20 septembre prochain, il sera procédé, à l'hôtel du gouvernement provincial, à Hasselt, à la mise en adjudication publique des travaux à exécuter, pendant l'exercice courant, à la Meuse, dans les communes de Smeermaes, Itteren, Uyckhoven, Borsheim, Stein, Kl.ine Mees, Maasbamp, Uumont, Obicht, Grevenbicht, Visserwet, Relem, Rosteren, Maeseyck, Maesbragt, Wessem, Moerum-sous-Herten, Roremunde, Asselt sous Swalmen, Venloo, etc. Le cahier des charges de cette entreprise sera incessamment déposé dans les bureaux du ministère de l'intérieur, à Bruxelles, ainsi que dans ceux du gouvernement provincial, à Hasselt, et de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province du Limbourg. Les travaux ci-dessus mentionnés seront exécutés d'office en vertu des lois du 22 juillet 1834, du 17 février 1836 et du 2 mai 1836, et parmi recours contre les intéressés immédiats ou éloignés, se faisant la présente publication en exécution des lois précitées et pour tenir lieu, au besoin, de notification à tous ceux qu'elle concerne.

— La belle rotonde de Lousberg, à Aix-la-Chapelle, a été décorée par les flammes, à la suite d'une fête qui avait été donnée dans ce local.

— Les affaires en sucre continuent à avoir une grande activité à Anvers. Pendant la dernière semaine il s'est vendu 516,000 kilog. de sucre raffiné.

— On lit dans le *Journal du Commerce* d'Anvers :

« On vient de signifier à notre éditeur copie d'un acte d'accusation qui le renvoie devant la cour d'assises de cette province, pour avoir imprimé dans son journal, au mois de février dernier, une lettre renfermant des faits calomnieux contre le sieur Thoissier Desplans, négociant à Paris.

« Les auteurs de la lettre incriminée sont MM. Louis Delestré, particulier à Anvers, et Maurice Bernard, oculiste et opticien à Liège. La cause sera appelée le 21 septembre.

— Le *Journal de Smyrne* rapporte, d'après des lettres de Constantinople, que dans la dernière quinzaine de juillet, le divan a fait prévenir les ambassadeurs étrangers auprès de la Porte, que l'entrée dans la mer de Marmara serait dorénavant interdite aux vaisseaux étrangers sans aucune exception.

— On a inventé aux Etats-Unis une machine que l'auteur, M. H. urri Blair, appelle *corn planter* (le planteur de blé). Il vient d'en faire l'exposition publique à Washington. Le journal *Intelligencer* en fait la description comme d'une machine très simple et fort ingénieuse, mue par un cheval. En même temps qu'elle trace le sillon, elle sème le blé par intervalle et en quantité convenable, le tout avec autant de rapidité que peut le faire un cheval tirant la charrue. L'inventeur pense que cette machine peut épargner le travail de huit hommes. Il est sur le point d'y faire quelques changements afin de l'adapter aussi à la culture du coton.

ECOLE COMMUNALES.

Une double cérémonie, la distribution des prix aux élèves des écoles primaires communales, et celle des médailles et récompenses aux citoyens qui se sont distingués par leur courage ou leur dévouement, avait attiré hier un auditoire nombreux à la salle académique de l'université.

M. le bourgmestre et plusieurs membres de l'administration communale, le secrétaire, M. Arnould, M. Guillery et d'autres professeurs, présidaient cette fête de famille à laquelle l'harmonie, dirigée par M. Lucheneau, ajoutait un nouvel attrait.

C'est M. Malchair, instituteur de l'école de l'Est, qui a pris la parole au nom de ses collègues; il a mentionné les nouveaux établissements d'instruction dus à l'administration communale; il a signalé un fait intéressant, c'est que lui et ses collègues n'ont jamais recours aux punitions corporelles, la persuasion exerçant sur les élèves une heureuse influence.

M. Jamme a ensuite prononcé un discours, dans lequel il a fait ressortir les avantages de l'instruction pour les classes peu aisées de la société et notamment sous le rapport moral; ensuite, à l'effet d'engager les pères à envoyer leurs enfants aux écoles de la ville, il s'exprime en ces termes :

« Dès l'âge de deux ans, on les recevra à l'école gardienne où ils seront surveillés, alimentés, où ils recevront les premières notions de morale, où on leur fera faire les premiers pas vers la société qui déjà leur tend une main secourable : de là ils passeront aux écoles primaires, puis à l'école industrielle et à l'académie de dessin. Jusque là l'instruction de vos enfants ne vous aura rien coûté et auront acquis toutes les connaissances nécessaires à l'artisan, au chef d'atelier de toute industrie quelconque; ils seront propres à l'exercice des professions mercantiles. Après cela votre fils dénotera-t-il une aptitude particulière pour les sciences, pour les arts, pour la peinture, pour la sculpture, pour la musique, si sa conduite a toujours été régulière, si les ressources vous manquent, il pourra être admis gratuitement au collège, à l'académie de peinture, au conservatoire de musique, à l'université au moyen des bourses, et parvenir ainsi, à l'aide de nos institutions, à prendre un rang honorable dans l'industrie, les sciences ou les arts. »

La fin de ce discours renferme des avis forts sages pour les élèves et pour leurs parents.

On a procédé ensuite à la distribution des prix. Nous ferons une mention spéciale pour le jeune Auguste Devivier, de l'école du Nord, qui, au concours général entre les élèves des quatre écoles, l'a emporté sur ses concurrents et a obtenu la médaille d'honneur.

Après la distribution des prix, M. le bourgmestre, au nom de l'administration communale, a décerné des médailles et des récompenses pécuniaires aux citoyens dont les noms se trouvent déjà indiqués dans le compte rendu de la dernière séance du conseil. Nous croyons cependant devoir les reproduire en mentionnant sommairement les faits qui leur ont valu ces distributions :

Bonnette, Henri, ouvrier de fabrique, médaille et 20 frs. de gratification.

Le 9 janvier 1835, le sieur Paschal Fontaine disparut sous l'eau prise par la glace au Pont d'Amersœur, Bonnette a hérité pas à se jeter à la recherche du malheureux et le retira du gouffre, en exposant sa vie.

Tabury, Pierre-Joseph, ouvrier marbrier, gratification de 20 francs.

Il a retiré de l'Ourthe sa nièce qui allait périr. — L'eau avait environ cinq pieds de profondeur.

Carmanne, François, journalier, gratification de 15 frs. Un enfant venait de tomber à l'eau entre deux bateaux chargés de foin stationnés à la Goffe, lorsque le sieur Carmanne, en se penchant sur le bord de l'un de ces pontons, arriva à retirer l'enfant sain et sauf.

Maréchal, Jean, journalier, gratification de 20 frs.

Le 26 novembre 1835, un individu voulant passer de la barque de Maestricht dans un bateau placé à proximité, tomba dans la rivière. Le sieur Maréchal s'empressa de lui porter secours et parvint à le retirer.

Pamiaye Servais, D. Hour Ju. Jacq. Jos., et Rignet Jean Joseph, tous les trois bateliers, à chacun d'eux une gratification de 15 fr.

Le 9 décembre 1835, une nacelle contenant quatre pêcheurs, chavira vis-à-vis du quai de la Batte. Aussitôt de la rive gauche partirent dans une nacelle les quatre personnes auxquelles des récompenses sont accordées, et retirèrent deux des pêcheurs, après avoir essayé un choc qui faillit les faire chavirer. Les deux autres pêcheurs avaient été recueillis sur la rive droite.

Marie Louis, ouvrier papetier, gratification de 20 fr.

Il a retiré de l'Ourthe à la Boverie, le 5 mai 1836, une petite fille âgée de 3 1/2 ans, qui allait périr.

Lenoir, Jean, ouvrier charretier, médaille et gratification de 20 frs.

Le 15 juin 1836, un enfant disparaissait sous les eaux du gouffre situé sur Avroy un peu plus bas que l'île Collette; lorsque le sieur Lenoir se jeta tout habillé dans la Meuse et atteignit le petit garçon auquel il sauva la vie en courant un grand danger.

M. nnet, Etienne, et Servais Henri Joseph, boulangers. (Une médaille à chacun d'eux.) Le 1er juillet 1836, se baignant à l'île du Quai St. Léonard, ils aperçurent un homme entraîné par le courant; ne sachant pas nager, ils firent une chaîne et parvinrent à le sauver.

Defelle, Jacques, âgé de 13 ans et demi. Une médaille et une gratification de 20 fr.

Un enfant de 10 ans, nommé Noël Dessin, tombe le 20 juillet 1836, dans le biez de la fabrique de M. Burdo; il allait y périr, quand Jacques Defelle se jeta dans l'eau et parvint à le retirer son jeune camarade sain et sauf.

Parchet, Jean Louis, ramoneur, gratification de 20 frs.

Le 10 juillet 1836, il sauva une jeune fille qui allait se noyer dans la Meuse sous la première arche du Pont des Arches, en entrant dans l'eau jusqu'au milieu du corps.

Dufresne, Jacques Felix, trompette à l'escadron du train d'artillerie, médaille et gratification de 20 frs.

Le 12 juillet 1836, lors d'un incendie d'une partie du toit de la caserne St. Laurent, il sauta d'une hauteur d'environ 20 pieds sur le toit enflammé, et parvint à rendre de grands services, après avoir exposé sa vie.

Joiris, Lambert Joseph, ouvrier tailleur de pierres, gratification de 20 frs.

Le 16 août 1836, apercevant une jeune fille en danger de périr dans l'Ourthe, près du petit pont de la Boverie, il se jeta dans la rivière et sauva la vie à l'enfant.

Nous ne terminerons pas cet aperçu de la cérémonie sans témoigner, au nom de tous les amis de l'instruction, des sentiments de gratitude pour le zèle et l'intelligence que déploient les instituteurs et les seconds dans leurs pénibles fonctions. Les élèves de nos écoles communales, qui sont admis gratuitement à suivre les cours du collège, obtiennent en général les premiers prix, et achèvent ainsi de prouver le mérite de nos établissements.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 30 AOUT.

Naisances : 3 garçons, 1 fille.

Décès : 2 garçons, 1 homme, 2 femmes, savoir : Gerard Lambert Istaz, âgé de 35 ans, peintre en bâtiments, faubourg St. Gilles, époux de Marie Marguerite Pithon. — Anne Jne. Riga, âgée de 83 ans, sans profession, rue au Preay, veuve de Gerard George. — Marie Jos. Mens, âgée de 71 ans, sans profession, faubourg St. Gilles, épouse en 2^e noces de Dn^e Demarteau.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

JEUDI 1^{er} SEPTEMBRE 1836. OUVERTURE.

Première représentation du premier mois d'abonnement, PREMIERS DEBUTS.

De M. Richelme et de Mmes St-Ange et Depoix. Rentrées de M. Bouchy et de Mme Stévens :

1^{re} représentation de la reprise du COMTE ORY, grand opéra en 2 actes, musique de Rossini.

Pour faciliter cette représentation et en attendant ses débuts, M. Delaunay a bien voulu se charger du rôle de Raimbaut, pour cette fois seulement.

précédé de M. JOVIAL : vaudeville en deux actes de M. Théolon.

M. Hatteman en attendant ses débuts dans l'opéra, remplira le rôle de Jovial.

Le spectacle commencera par l'ouverture du Dieu et la Bayadère, musique d'Aubert.

Les portes et les bureaux seront ouverts à 5 heures.

Le spectacle commencera à 6 heures 1/4.

En attendant, l'ECCLAIR, opéra nouveau en 3 actes, et le GAMIN DE PARIS, vaudeville en deux actes.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche et lundi, on JETTERA des ROUES de DINONS, chez DEBEUR, faubourg St. Gilles; ensuite BAL. 984

STOCKFICHES nouveaux détrempés, ANCHOIS de Marseille chez L. ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont. 981

Nouvelle HUILE SURFINE d'Aix, chez J. L. J. TART, derrière l'Hôtel-de-Ville. 982

Un PRÉCEPTEUR ALLEMAND désire se placer dans un pensionnat ou dans une famille. S'adresser, sous la lettre D, au bureau de cette feuille. 983

La PLACE de CONCIERGE à la SOCIÉTÉ D'AGREMENT, place Verte, à Liège, étant VACANTE, les personnes qui désirent y concourir, peuvent s'adresser pour en connaître les conditions, chez M. Grandjean, receveur principal des taxes municipales, rue au Potay. 926

Des APPRENTIS peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

FABRIQUE DE HERSTAL. LOCATION AUX ENCHÈRES.

MERCREDI sept septembre 1836, à neuf heures précises du matin, à l'hôtel de ville de Herstal, le notaire MOXHON, de résidence à Liège, procédera à la location aux enchères des BIENS appartenant à la FABRIQUE de HERSTAL, situés sous les communes de Herstal, Vottem, Vivegnis, Oupeye et Milmorte.

S'adresser pour plus amples renseignements audit notaire MOXHON, rue Hors Château, à Liège. 953

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

PONTS ET CHAUSSEES.

ADJUDICATION

De la route de Bastogne, à Aywaille, partie comprise entre ledit Bastogne et la limite de la Province de Liège.

LE GOUVERNEUR porte à la connaissance du public que, l'adjudication de la première partie de la route ci-dessus citée, ayant été improuvée par Monsieur le ministre de l'intérieur, et l'adjudication de la seconde partie n'ayant pu avoir lieu au jour fixé, il sera le 12 septembre prochain, à neuf heures du matin, procédé pardevant lui ou son délégué, à l'adjudication des trois parties de route susmentionnées, comprenant toute son étendue dans le Luxembourg; c'est-à-dire, 47,418 mètres.

Les devis et cahiers des charges relatifs à cette adjudication, qui aura lieu à l'Hôtel du Gouvernement à Arlon, sont déposés chez Messieurs les Gouverneurs des provinces du Brabant, de Liège et de Namur, chez Messieurs les Ingénieurs et Conducteurs des ponts et chaussées et à la 3e division du Gouvernement provincial, où les amateurs pourront en prendre connaissance.

Arlon, le 22 août 1836. DE STEENHAULT.

La COMMISSION ADMINISTRATIVE des HOSPICES CIVILS de LIÈGE, mettra le mercredi 5 octobre 1836, à 8 heures précises du matin, en ADJUDICATION publique au rabais, par soumissions, puis de vive voix et à l'extinction des feux, à la salle de ses séances, LA FOURNITURE d'une quantité considérable de pommes de terre de trois qualités: CORNES DE GATTE, BOULETS et CANELLES, en plusieurs lots. Le cahier des charges est à voir, tous les jours de 9 heures à midi, au secrétariat de ladite commission où les soumissions devront être remises au plus tard la veille de l'adjudication. Les seuls soumissionnaires seront admis à concourir. 980

VENTE

D'UNE PIÈCE DE FONDS,

SISE

En la commune d'Ans et Glain.

LUNDI 5 septembre 1836, à 10 heures du matin, au bureau de la justice de paix du quartier de l'ouest, rue Mont-St-Martin, à Liège, il sera procédé par le ministère de M. PARMENTIER, notaire, à ce commis par jugement, à l'adjudication publique-aux enchères:

D'UNE PIÈCE DE JARDIN POTAGER, sise en lieu dit, Ruelle de Liège, contenant 6 verges gr. 12 petites, joignant d'un côté, à M. Hignoul et d'autre à M. Jamar. S'adresser audit notaire PARMENTIER. 894

VENTE DE BELLE RASPE

Le lundi 5 septembre 1836, vers les 10 heures du matin, M. le comte Leopold de Lannoy de Clerveau, fera vendre une quantité de portions de raspe croissant dans ses propriétés de la Neuville en Condroy par le ministère de M. THOÏNON notaire audit lieu. A CRÉDIT. 928

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

1^o D'UNE

BELLE FERME.

D'ORIGINE PATRIMONIALE.

Située à FALL ET MHEER, entre Maestricht et Tongres, à portée de la chaussée et à trois lieues de Liège, composée de bâtiments dans le meilleur état, construits en pierres, convertis en ardoises et thules et de 67 bonniers de vergers, prés et terres d'excellens fonds.

2^o D'UNE RENTE de 14 SETIERS D'ÉPEAUTRE due par Jean Voss et Consorts de Fall, Sichm et Boler.

Cette vente d'abord fixée au 25 août, a été remise et aura lieu en plusieurs lots, le vendredi 7 octobre prochain à 9 heures du matin, en l'étude et pardevant le notaire VANDENBOSCH à Tongres. On aura grande facilité de paiement.

S'adresser pour voir les lieux à J. DUMONT, fermier, et audit notaire pour plus amples renseignements, ainsi qu'aux notaires DUSART à Liège et LEROUX à Visé. 985

Par EXPLOIT de l'huissier BARTHOLOMÉ du trente août 1836, enregistré à Liège le lendemain, à la requête de M. Toussaint François Joseph HUBERT, rentier, domicilié ci-devant à Liège, présentement en la commune de Grivegnée, il a été fait commandement et sommation en vertu d'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, sous la date du vingt-deux juin 1836, enregistré le deux juillet suivant, et d'un exécutoire des dépens décerné par M. le président du tribunal, le onze juillet susdit, enregistré le lendemain, au sieur Jean Jacques Joseph ROISLEUX, fleur, ci-devant domicilié à Ensisval, présentement profession et domicile inconnus; 2^o à Catherine ROISLEUX, veuve Joseph ERENTS, ménagère, domiciliée à Aix-la-Chapelle, et autres, afin d'avoir paiement de la somme de 1^o dix huit cent vingt trois francs trente six centimes, montant du principal des condamnations dont au jugement susdit; 2^o deux cent septante un francs septante trois centimes, montant de l'exécutoire des dépens aussi susdit; 3^o cent soixante sept francs nonante centimes, montant des coûts et significations desdits jugement, exécutoire des dépens, sans préjudice d'autres d'us, droits, actions, intérêts et prorata, frais, dépens et mise d'exécution; déclarant auxdits notifiés, que faute de paiement desdites sommes dans le délai de 24 heures, il sera, ce délai expiré, procédé à la saisie de leurs meubles et effets à la requête de mon dit sieur Hubert, requérant, le présent commandement a également été signifié, à défaut par lesdits notifiés et consors d'avoir passé titre nouvel d'une rente annuelle et perpétuelle de septante cinq florins Bbt. Liège, dans le délai prescrit par le jugement susmentionné et pour les constituer en demeure.

Signé N. J. BARTHOLOMÉ, huissier. 983

BOURLETS EN BALEINE.

AVIS.

Le dépôt de bourlets en baleine de M^o FOURNIER de Paris, est toujours chez GILLON-NOSSENT, rue du Pont-d'Ile, n. 32, à Liège.

Quoique ces bourlets soient supérieurs en qualité à ceux des autres fabriques, et ne laissent rien à désirer, tant pour les modèles que pour la bonté des baleines, on prévient qu'on a fait une grande diminution sur le prix.

Mémoire sur la guérison sans mercure des

MALADIES SECRÈTES

ET DES DARTRES,

Par la méthode végétale dépurative et rafraîchissante du docteur BELLIOL, rue des Bons-Enfants, n. 32, à Paris.

La poudre végétale, les pilules purgatives et la pommade anti-dartreuse dont se compose ce traitement dépuratif, sont approuvés par le rapport d'une commission de quatre docteurs de la faculté de médecine de Paris, en date du 2 mars, 1833. (Voir l'ouvrage annoncé).

Brochure de 250 pages (2^e édition), à l'aide de laquelle on peut se diriger soi-même, prix: 1 fr., et 1 fr. 50 c. par la poste; on le trouve ainsi que les médicaments dans les villes ci-après désignées: à Liège, chez M. Albert, pharmacien, rue Souverain-Pont, n. 604; à Bruxelles, chez M. Van Hisberg, pharmacien, place de la Monnaie, n. 5.

ET DANS LES VILLES SUIVANTES:

A Conrtray, chez M. Deboey, fils, pharmacien, rue de Tournay, n. 6; à Gand, chez M. Depaëps, pharmacien, rue Vieux-Bourg, n. 18; à Louvain, chez M. Smout, rue de Bruxelles, n. 50; à Malines, chez M. Smout, pharm., rue Baillies-de-fer; à Mons, chez M. Van-Miert, pharmacien, rue de Ninny, n. 172; à Namur, chez M. Jourdain, pharmacien, rue de Gravère, n. 1051; à Nivelles, chez M. Lemaire, pharmacien; à Ostendé, chez M. Bouchérie, pharmacien; à Verviers, chez M. Etienne, pharmacien, rue des Récolets, n. 61; à Ypres, chez M. Frison-Vanoutrebe, pharmacien; à Chaux-de-Fonds, (Suisse), chez M. Vielle, pharmacien. 921

BOURSES.

PARIS, LE 29 AOUT.

Table of Paris market prices including Cinq pour cent, Trois pour cent, Napl. Cert. Falc., Esp. D. ac. 5 p. J., 1^{er} nov., Esp. D. diff. s. int., Dt. pas. s. int., Belgiq. Empr. 1831, and Banque de Belg.

LONDRES, LE 27 AOUT.

Table of London market prices including 3 p. consolidés, Bel. em. 1832 C. D., Holl. Dette active, Portugais 5 p. c., Id. 3 p. c., Espagne. Cortés., Différées., Passives., Russie., and Brésil. Empr. 1834.

AMSTERDAM, LE 29 AOUT.

Table of Amsterdam market prices including Holl. Dette active, Dito 2 1/2, Différée., Billet de change, Syndic. d'amort., 3 1/2, Soc. de comm. P.-B., nouvelle, Russie, H. et C., 5, 1829, 5, Inscr. au gr. livre, Certifi. à Amst., Pologne. L. n. 500f., Lots de Rd. 50 f., Espagne. E. Ard., Dito grd., Dette différ. anc., nouv., passive., Autriche. Métal. 5.

ANVERS, LE 30 AOUT.

Table of Antwerp market prices including ANVERS. Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., Holl. Dette active, Rente renboursab., Autriche. Métalli., Lots de fl. 100., de fl. 250., de fl. 500., Poloc. Lots d. 300., n. 500., 136 1/2 P., 87 0/10 P., 29 1/2 23 3/8 A., D. dif. 1834., 9 1/8 A., Dit. p. 1834., 0 0/10 A., Dette diff., 00 0/10 A., ANVERS. Cert. Falc., État-o. Lev. 1832., à An. 1834., ANVERS. L. n. 500f., Idem., 2 mois., Lond. p. Bstr. c. j., 2 mois., Ham. p. 40 Hb. c. j., 35 1/8 A., 34 7/8 A., Bruxelles et Gand., 114 p. c. perte.

CHANGES.

Table of exchange rates including Amst., c. jours., Rotterd., Idem., Paris, Idem., 2 mois., Lond. p. Bstr. c. j., 2 mois., Ham. p. 40 Hb. c. j., 35 1/8 A., 34 7/8 A., Bruxelles et Gand., 114 p. c. perte.

Notre bourse a été faible aujourd'hui. Ardois ouvert 29 1/2 3/8 1/4 et resté 29 3/8 cours.

Petite rue de la Bourse, à 3 1/4 heures.

Ardois 29 1/2 argent.

BRUXELLES, LE 30 AOUT.

Table of Brussels market prices including Dette active, Emp. R. fin cour., Emp. de 30 mill., Emp. de c. v. 1832., Act. Société Gén., Soc. de Com. de qv., Ban. de Belgique, So. du c. de S.-O., S. Hauts-Four., Baug. fonc., S. du Cha. Flenu., Wasme-Hornu., Scléssih., Société nationale, Levant de Flenu., Charb. d'Ougrée, Sars-Longchamps, Chemin de fer., Fourn. des Ventes, Chatelneau., St.-Léonard., Verrières Charleroi., Espérance., Dette active. Hol., Synd. d'amort., Lost. r. av. coup., inscrip., Métalliques., Naples., Emp. Ard. 1835., Id. 1835., Brésil Rotsch., Rome., 404 0/10 P., 406 1/2 P., 450 1/2 A., 416 P., 412 0/10 A., 418 0/10 A., 54 3/4 A., 00, 37 1/2 A., 96 7/8 P., 103 1/4 P., 93 3/4 P., 29 3/8 P., 30 0/10 P., 87 0/10 P., 87 0/10 P., 101 1/2 P.

VIENNE, LE 21 AOUT.

Métalliques, 104 3/16. — Actions de la banque, 1351 0/10.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 28 ET 29 AOUT.

Le brick belge Gustave, v. de la Havane, ch. de 940 c. sucre, 190,000 cigares, 2 tonn. bois de teinture, 50 ballots tabac. — Le 3 mats américain Neva, v. de Charleston, ch. de 1238 bques. riz, 200 b. coton. — Le bateau à vapeur belge Eriacess Victoria, v. de Londres, ch. d'indigo, manufacture, 65 passagers et 3 voitures.

DU 29.

Le koff hanovrien Vr. Maria, v. d'Alexandrie, ch. de coton et salpêtre. — Le 3 mats barg. amér. Commodore Morris, v. de Mal-tange, ch. de 2,355 caisses sucre.

PLACE D'ANVERS, LE 27 AOUT.

VENTES.

Sucre brut. — Il s'est fait environ 250 caisses Havane blond à prix divers.

Café. — 100 balles Batavia jaunâtre de 34 à 34 1/4 cents, 120 B. Brésil prix divers.

Grains. — 50 lasts colza étranger prix non indiqué. DU 30.

Sucre brut. — 4500 nattes Manille, à fl. 18 1/2 pav. nat. 180 caisses Havane blond à fl. 22 1/4.

Sucre raffiné. — Environ 20,000 kilos lombs à prix divers.

Potasse. — Elles ont éprouvé quelque demande; il s'en est traité environ 300 barils de New-York 1836 de fl. 21 1/2 à 21 3/4.

Coton. — On n'a cité que 30 b. Géorgie, à prix resté inconnu; ce linaige est tenu très-ferme.

Cuir. — Des ventes assez importantes ont eu lieu, 4000 cuirs Buenos Ayres, poids moyen, ont été payés de 42 à 46 cents et 2000 dito Maragnan de 36 à 40 c.

Café. — Sans affaire d'importance à citer.

Riz. — Il ne s'est rien traité; une vente de 411 tierçons et 214 dito demi Caroline nouveau est annoncée pour le 12 septembre.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n. 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.